



Obligation de payer et second proces

Par **delus_old**, le **17/08/2007** à **13:09**

Bonjour a tous,

Un agent immobilier m'a fait un proces pour ne pas avoir acheter le bien que je possede chez lui. Il a gagne en premiere instance et a perdu en appel. La raison retenue par le tribunal etait que ce monsieur n'etait pas inscrit au registre du commerce (alors qu'il exerce son activite depuis plusieurs dizaines d'annees). Je regrette qu'une autre raison n'ait pas ete retenu car a mes yeux elle ne me blanchi pas.

Après s'être inscrit au registre du commerce il m'a immédiatement intenté un deuxième proces qui est en cours. Il refusait de payer ce qu'il doit pour cette raison. J'ai eu recours à un huissier pour le contraindre à appliquer la décision de justice. Après de longue tergiversation ou il promettait mais ne faisait rien, il vient d'indiquer que le paiement avait été effectué auprès de son avocat.

À présent l'huissier me dit qu'il a bien fait son travail et je n'ai toujours aucun paiement. Qui doit intervenir pour que le paiement soit bien réalisé par l'avocat de la partie adverse ? Mon avocat ? L'huissier ?

Enfin, peut-on considérer que cette affaire ayant été jugée il ne peut gagner son second proces ? Ou s'agit-il à vos yeux d'un deuxième proces valable dans la mesure où il s'agit d'une autre personne, à présent inscrite au registre du commerce ?

Merci de votre réponse